



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

20  
élections  
municipales  
20

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### BILAN DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Arras, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Dans le Pas-de-Calais, **153 communes** ont pu élire leurs équipes communales lors du 2<sup>e</sup> tour de scrutin. En cette période marquée par l'épidémie de Covid-19, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, tient à remercier l'ensemble des équipes municipales et des fonctionnaires qui ont permis le bon déroulement du second tour des élections municipales de ce dimanche 28 juin.

#### Le vote par procuration :

Pour les deux tours 12 435 demandes de procuration ont été enregistrées dans le département (pour mémoire, 13 172 procurations avaient été établies en 2014).

#### Le taux de participation :

Le taux de participation pour ce second tour est de 51,77 % ; il est nettement supérieur à la moyenne nationale.

#### 890 maires pour 890 communes :

La fonction de maire ne connaît pas de crise de vocation. En effet, pour ces élections municipales, 23 688 candidats ont déposé leur candidature dans le département. Sur les 890 communes, tous les conseils municipaux du Pas-de-Calais sont complets, à l'exception de trois pour lesquels le nombre total de conseillers n'a pas été atteint.

Pour autant, ces conseils municipaux sont réputés complets car ils comptent soit 5 sièges sur 7, soit 9 sièges sur 11. Il n'y aura donc pas d'élection complémentaire à organiser.

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecals](https://www.facebook.com/prefetpasdecals)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

### La parité en progression :

Sur 13 358 élus, 5 321 sont des femmes soit un total de 39,83 %. La parité progresse parmi les élus locaux, puisque le taux était de 37,43 % en 2014.

M. Fabien SUDRY tient à adresser ses plus sincères félicitations à ces nouveaux élus de la République qui sont les premiers acteurs de la vie locale et les interlocuteurs privilégiés des services de l'État au nom duquel ils exercent de nombreuses missions, dont l'état civil.